

bulletin d'inscription

à destination des responsables de groupes amateur



rencontres chorégraphiques amateurs - 25 et 26 juin 2022

Pour les danseurs et responsables de groupes de danse amateur :

Structure représentée

Nom de la structure :

Nom de la commune :

Ecole de danse Compagnie de danse amateur Autre précisez

Le porteur de projet

M. Mme

Nom Prénom

Adresse personnelle

Ville Code Postal

Courriel..... Portable Date de naissance /..... /.....

Précisez le statut du porteur de projet :

Président d'association Professeur Autre, précisez

Pour les enseignants, discipline principale enseignée

Parcours de formation et diplômes

Public pressenti

Précisez la discipline des élèves :

Hip-hop Contemporaine Danse jazz Danse classique Danse traditionnelle

Autre, précisez :

Niveau : Eveil Initiation Intermédiaire Confirmé

Âges des élèves : Effectif du groupe :

Je souhaite inscrire mon groupe aux actions suivantes

Rencontres chorégraphiques amateurs, au Théâtre de l'Espace de Retz (Machecoul-Saint-Même)

○ Samedi 25 juin 2022

○ Dimanche 26 juin 2022

La validation définitive du jour retenu, se fera par l'organisateur pour garantir la cohérence des deux journées.

Je serai présent(e) à la réunion de préparation du 12/04/22 à 13h30 au Théâtre de l'Espace de Retz ○ Oui

Je souhaite une facture ○ Oui ○ Non

Adresse de facturation

Extrait de règlement :

L'inscription à nos ateliers vaut acceptation du règlement décrit dans les conditions générales de vente.

Pour le bon déroulement de nos ateliers, pour le confort des intervenants et des autres participants, et dans le respect de la convention de formation, toute inscription engage le participant à suivre la formation dans son intégralité. Passé la date limite d'inscription, tout désistement injustifié par une cause réelle et sérieuse ne donnera lieu à aucun remboursement.

Droit à l'image :

Chaque participant autorise expressément Musique et Danse en Loire-Atlantique, organisateur des présents ateliers, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous les supports, y compris promotionnels, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Droit d'accès aux données informatiques :

Musique et Danse en Loire-Atlantique est attachée au respect des règles de protection de la vie privée des inscrits aux formations, ateliers et stages, des utilisateurs de son site internet. L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des services accessibles respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement général sur la Protection des données (Règlement UE 2016/679) désigné par « RGPD ».

Je joins un chèque de règlement de 50 € à l'ordre de Musique et Danse en Loire-Atlantique

A.....le/...../.....

Signature obligatoire

Conditions générales de ventes .

Formations, ateliers et stages

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée et dans la limite des places disponibles. Les inscriptions aux formations sont effectives dès la réception du bulletin d'inscription dûment complété et de leur règlement dans le respect des conditions liées au mode de financement choisi. La date limite d'inscription doit impérativement être respectée dans un souci de bonne gestion administrative et afin que nous puissions être en mesure de confirmer la mise en place de la formation auprès du formateur/intervenant et des participants inscrits.

Mode de règlement

Les règlements sont à effectuer par chèque ou par virement bancaire. Musique et Danse en Loire-Atlantique accepte aussi les règlements en Chèques Vacances et Pass Culture et Sport (dispositif proposé par la Région des Pays de la Loire).

Annulation et désistement

L'inscription à nos stages, rencontres et formations est définitive et le règlement est encaissé dans sa totalité. Toute inscription à une formation engage le stagiaire à la suivre dans son intégralité. En cas d'absence durant la période de formation, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais de formation. Musique et Danse en Loire-Atlantique se réserve la possibilité d'annuler une formation en cas d'inscriptions insuffisantes ou pour toutes autres raisons techniques. Dans ce cas, il sera procédé au remboursement intégral des sommes versées par les stagiaires.